

Saison 2025-2026
COMMISSION SPORTIVE : PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU MARDI 24/09/2025

1- Liste des participants :

Nom / Prénom	Qualité	Présent	Absent
Larivée Nicolas	Président	X	
Ancelle Xavier	Membre	X	
Bonjean Pierre	Membre		X
Houdry Thierry	Membre		X
Jarque Germain	Membre	X	
Rebisz Jean-Jacques	Membre	X	

2- Lieu de la réunion : celle-ci s'est déroulée en visioconférence.

3- Ordre du jour : traitement des litiges recensés de la 1^{ère} journée de la phase 1 du championnat 2025-2026.

- Championnat de pré-régionale : aucun litige recensé.
- Championnat de départementale 01 : aucun litige recensé.
- Championnat de départementale 02 : aucun litige recensé.
- Championnat de départementale 03 : aucun litige recensé.
- Championnat de départementale 04 : le match opposant les équipes LAMICOTT 09 vs LAMICOTT 11 de la poule 01 (journée 07) qui devait se dérouler règlementairement avant la première journée de championnat n'a pu être réalisé en raison de l'inscription « tardive » de l'équipe LAMICOTT 11. Du fait de ces circonstances (inscription tardive) la commission sportive départementale (CSD) décide de ne pas infliger de sanction aux équipes concernées ou au club de LAMICOTT.

Cependant, la CSD impose au club de LAMICOTT de faire réaliser la rencontre avant la 3^e journée de championnat, soit avant le 10 octobre prochain. Si la rencontre n'était pas réalisée dans les temps, les 2 équipes se verraient sanctionnées selon le règlement du championnat départemental.

- Remarques :

- Les décisions et les sanctions prises par la commission sportive peuvent faire l'objet d'un appel auprès du comité et ce au plus tard dans les 15 jours qui suivent la diffusion du présent compte-rendu à l'ensemble des clubs.
- Pour ce faire un courrier doit être adressé par le club concerné à l'adresse mail suivante : info@cdtt-correze.org

- 4- **Ordre du jour de la prochaine réunion** : règlement des litiges des prochaines journées de championnat.

- 5- **Date de la prochaine réunion** : sera définie ultérieurement.